

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

16/11/2017

N° E17000185 /45

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 17/10/2017, complétée le 15/11/2017, la lettre par laquelle le maire de MENESTREAU-EN-VILLETTE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique ayant pour objet :

les projets de révision du plan local d'urbanisme et des zones d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées ainsi que le projet du périmètre modifié des abords de l'église Notre-Dame inscrite au titre des monuments historiques sur la commune de MENESTREAU-EN-VILLETTE ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Michel CARQUIS est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique unique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de MENESTREAU-EN-VILLETTE et à Monsieur Michel CARQUIS.

La Présidente,

Cécile MARILLER

Pour copie conforme,
L'assistante de contentieux,

